Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Environnement

REF : DACI/BDE/HO/
AFFAIRE SUIVIE PAR MME ORVAIN
TEL : 05.34.45.39.79
FAX : 05.34.45.38.84
✉ : actions-etat@haute-garonne.pref.gouv.fr

Toulouse, le 09 JAN. 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 septembre 2008, vous avez appelé mon attention sur les nuisances sonores engendrées par la nouvelle hélistation de l'hôpital Purpan mise en service le 7 avril 2008 et vous m'avez adressé la note d'information que vous avez remise aux membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

J'ai chargé mes services de veiller avec une attention particulière au suivi de cette affaire afin que des solutions techniques puissent être trouvées, en lien avec le centre hospitalier universitaire, pour assurer le fonctionnement de ce service public dans les meilleures conditions possibles au regard de l'attente des riverains.

Sur le fonctionnement de l'hélistation, je vous précise que cette infrastructure répond aux exigences fixées par les procédures de circulation aérienne et que l'exploitation des hélicoptères est effectuée en conformité avec les règles de sécurité; les trouées d'envol ont été définies en fonction des vents dominants : décollage face au nord-ouest par vent d'ouest et face au sud-est par vent d'autan comme pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac ; comme tout aéronef, un hélicoptère doit toujours décoller et atterrir face au vent afin de bénéficier de la portance crée par le déplacement de la masse d'air ; c'est ainsi que sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac, 60% des mouvements sont réalisés face au nord-ouest.

Sur l'importance du trafic, je vous précise que les statistiques établies début décembre 2008 sont conformes sensiblement aux prévisions contenues dans la note d'impact du dossier de l'autorisation délivrée le 11 avril 2006; en effet, les estimations de l'étude de 2006 étaient basées sur un nombre de 3000 mouvements annuels ; or, les mouvements effectivement réalisés depuis la mise en service de l'hélistation le 8 avril 2008, sont de 1964 sur huit mois soit 813 rotations pour le SAMU 31 et 169 rotations pour les autres SAMU.

De plus, suite à l'avis favorable rendu par l'APAVE qui est le bureau d'études chargé de vérifier la conformité du système d'avitaillement, l'avitaillement sur l'aire de posé

de l'hélistation en terrasse de Purpan a été autorisé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 ce qui permet de supprimer les mouvements liés aux « mises en place » des hélicoptères et à leur avitaillement sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui ont représenté 460 rotations entre avril et novembre 2008 ; les riverains de l'avenue des Arènes Romaines sont particulièrement concernés par ce trafic qui devrait, à court terme, diminuer fortement, voire disparaître.

Sur les nuisances sonores, une amélioration sensible peut être attendue de la modification à venir des procédures de circulation aérienne ; cependant cette modification ne pourra être entreprise que lorsque sera connu le futur prestataire de service qui assurera les transports héliportés du SAMU 31 suite à l'appel d'offres lancé par le Centre Hospitalier Universitaire .

Lorsque le prestataire aura été désigné, une rencontre sera organisée avec les services de l'aviation civile, sous l'égide du CHU, afin d'étudier avec lui toutes les solutions à mettre en place permettant de réduire la gêne subie par les riverains et qui peuvent se traduire par des modifications des procédures arrivées-départs, de nouvelles prescriptions de conduite de vol et toutes autres données techniques.

Ces procédures seront ensuite mises en œuvre et une campagne de mesure du bruit sera réalisée afin d'en vérifier la pertinence et d'établir des conclusions pour d'éventuels ajustements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet chargé de Mission
auprès du Préfet de la Haute-Garonne

Bruno ANDRE

Monsieur H. FRENDO
Président de l'Association
Pour la Défense de l'Environnement
Et la Qualité de la Vie à Ancely
Et Arènes Romaines
28, allée de la Limagne
31300 Toulouse.